



Infirmiers Anesthésistes : Une relaxe justifiée

2 des 3 IADE comparaissaient ce matin au Tribunal de Grande Instance de Paris et ont été relaxés!

Cette relaxe a pu être annoncée au plus de 300 personnes qui s'étaient réunies devant le TGI pour soutenir activement les collègues injustement poursuivis et dénoncer la criminalisation de l'activité syndicale.

C'est une victoire contre ceux qui veulent museler l'intervention des salariés.

Celle-ci doit permettre de continuer et d'amplifier la mobilisation de la profession.

Un troisième infirmier anesthésiste doit également comparaître devant le TGI mais la date n'est pas encore fixée. La vigilance et le soutien demeureront.

Par ailleurs, d'autres militants CGT de la Santé et de l'Action Sociale sont encore sous le joug de procédures judiciaires dans le cadre de leur activité syndicale. Nous continuerons comme nous l'avons fait avec les infirmiers anesthésistes à tout mettre en oeuvre pour que les poursuites soient arrêtées à leur encontre.

Les personnels de santé ne sont pas des « délinquants » quand ils revendiquent plus de moyens pour l'hôpital, des revalorisations salariales et l'ouverture de négociations.

N°134

Montreuil, le 1^{er} décembre 2010

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

Tél : 01 48 18 20 98
Fax : 01 48 57 56 22
E-Mail :
com@sante.cgt.fr